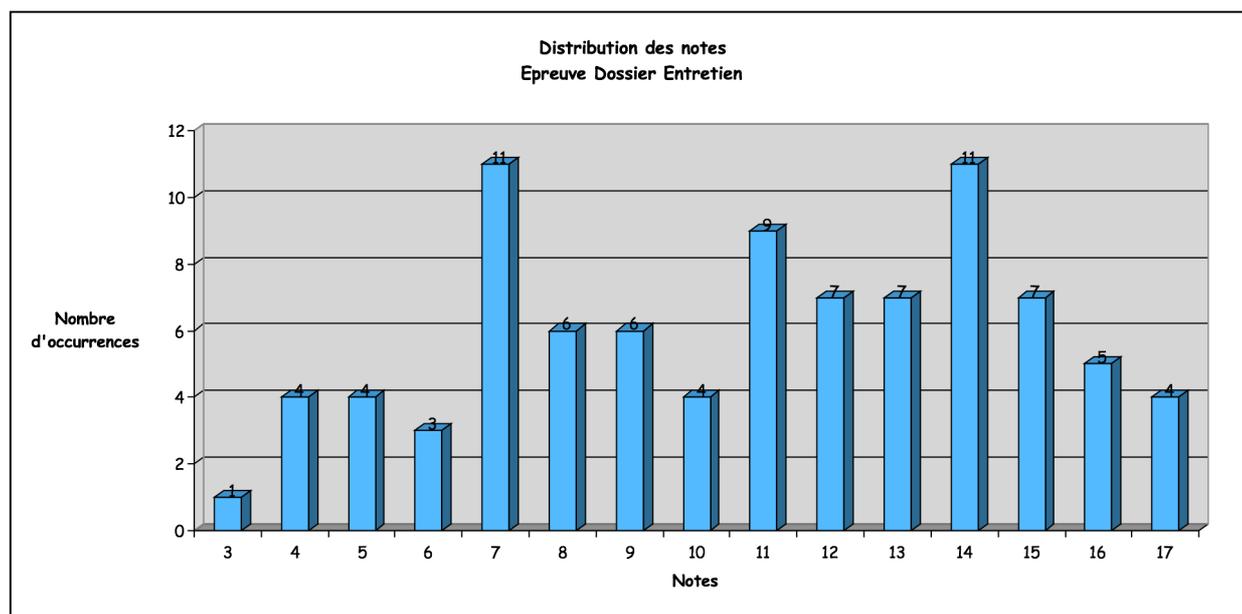


Rapport épreuve Dossier-Entretien 2017

Si le nombre d'inscrits (118) était sensiblement supérieur à celui observé les deux années précédentes, la proportion d'absents en 2017 (24,5 %) se situe entre celles de 2016 (15 %) et de 2015 (31 %). Pour les 89 présents, la moyenne s'élève à 10,75 ; ce qui est légèrement inférieur à 2016 (11,13) et 2015 (avec le « record » de 11,45). La médiane se situe à 11. Elle valait généralement soit 11 soit 10, excepté en 2015 et 2016 où elle s'était élevée à 12. L'écart-type est stable : 3,76 contre 3,67 en 2016. Les notes s'échelonnent de 3 à 17. 32,5 % des notes sont inférieures ou égales à 8 ; 30,3 % sont supérieures ou égales à 14.

Leur distribution est assez peu polarisée, comme l'illustre l'histogramme ci-après. Les six notes les plus fréquemment attribuées concentrent 58 % des résultats des présents. Le niveau d'ensemble des candidats était un peu moins homogène que lors des deux précédentes sessions ; pour autant la qualité de leur formation demeure globalement de bonne facture. Les trois membres du jury s'accordaient sur ce constat. Des variations s'observent toutefois selon les trois disciplines qui composent l'épreuve.



L'oral de Dossier-Entretien correspond à un exercice très significatif quant aux aptitudes à poursuivre des parcours d'excellence dans les disciplines des sciences sociales. L'esprit de l'épreuve requiert que les exposés des candidats mettent en relation raisonnements personnels, références à des travaux de sciences sociales, exemples et arguments des textes. Pour ce faire, leurs présentations doivent trouver un équilibre entre lecture d'extraits (ni trop longs ni trop fréquents), connexion avec d'autres références, éléments de critiques. A travers la présentation et la discussion des dossiers proposés, il s'agit d'apprécier la clarté des différents

exposés notamment à l'aune de la facilité à suivre les plans adoptés, mais aussi de vérifier l'acquisition d'un certain nombre de connaissances relatives au thème, et enfin d'observer des aptitudes de raisonnement *in situ*... parfois même lorsque les connaissances sont lacunaires.

Rappelons aussi ce que n'est pas l'épreuve en la distinguant d'autres modèles plus ou moins académiques. Il ne s'agit donc pas d'une note de synthèse, d'une question de cours, d'une lecture de morceaux choisis ou enfin d'une fable sociale fruit de l'imagination du candidat.

Les dossiers sont pour la plupart constitués de deux articles ou d'extraits d'ouvrages sur un même thème. Ils sont choisis par le jury en raison de l'intérêt qu'il y a à les confronter, à les faire dialoguer ensemble.

L'épreuve de Dossier-Entretien comporte deux temps. Le premier temps est consacré à l'exposé des candidats pendant une durée qui n'excède pas 30 minutes. La capacité des candidats à gérer le temps imparti fait pleinement partie des critères d'évaluation. Si un exposé de 25-26 minutes n'est pas réellement répréhensible, une prestation qui ne durerait que 20 minutes, voire moins, pénalise le candidat. Pour cette session 2017, voici quelques chiffres établis sur un échantillon de 82 % des présents :

- * la durée moyenne des exposés est d'un peu moins de 29 minutes ;

- * l'écart-type est d'un peu plus de 2 minutes ;

- * le temps pris par les exposés s'échelonne entre 22, pour le plus court, et 35 minutes, pour le plus long.

Ces éléments tendent à prouver que les « règles du jeu » semblent désormais bien maîtrisées. On peut faire l'hypothèse que le contenu des rapports du jury des éditions antérieures ait été bien diffusé et mis à profit.

Pour autant, rappelons que les exposés qui meublent en « parlant creux » ou en répétant à l'envi des éléments déjà présentés préalablement ne correspondent pas à une gestion satisfaisante des 30 minutes. En somme, il est inutile de meubler pour tenir le temps : mieux vaut moins mais mieux. Même si un exposé caractérisé par une gestion lacunaire du temps sera pénalisé, 24 minutes de propos pertinents et bien énoncés valent mieux que 30 minutes éprouvantes tant du fait de leur contenu que de leur forme orale. Un exposé bavard où il devient difficile de savoir ce dont il est question, où aucun élément précis n'est décelable accable le jury en général. Le profil plus économiste, ou plus sociologue ou historien, d'un candidat ne doit pas non plus entraîner des distorsions trop fortes dans le traitement des dossiers au point de donner lieu à des tentatives de détournement des sujets dans le seul but de recycler les connaissances maîtrisées.

Deuxième temps : la prestation orale des candidats est suivie d'une séquence de 15 minutes environ consacrée aux questions du jury. Ces questions sont souvent inspirées par l'exposé du candidat et notées par les membres du jury au fil de sa prestation. Pour cette raison, il vaut mieux éviter de saupoudrer des références qui se révéleront purement cosmétiques au moment de la séance de questions. En d'autres termes, les candidats ne doivent pas se satisfaire de mots-clés, de noms d'auteurs lâchés.

S'agissant de ces questions posées aux candidats à l'issue de leurs exposés, rappelons que leur nature est variable. L'épreuve ne s'apparente pas à un oral sec avec des questions abruptes dans la mesure où elle mêle interrogations sur la méthodologie, la démarche proprement scientifique à l'œuvre dans les textes et vérifications plus ponctuelles de connaissances générales.

Ces questions peuvent donc être plutôt factuelles appelant des réponses précises et plus ou moins développées. Si la méconnaissance de certaines réponses est tout à fait pardonnable parce qu'il n'est pas attendu de candidats aussi jeunes un entendement omniscient dans les trois disciplines, l'absence de réponse ou certaines erreurs sont moins excusables sur des points relevant d'une culture élémentaire en sciences sociales. Lors de cette session, on a ainsi pu constater des méconnaissances ou confusions inquiétantes :

- * n'avoir aucune idée, même approximative, de ce qui figure sur une feuille de paie ;
- * la négociation assimilée à « faire du chantage » ;
- * Fernand Braudel n'évoquant rien de précis ni d'exact à un candidat ;
- * la différence entre service public et fonction publique non sue ;
- * la condition d'ouvrier-paysan ignorée ;
- * Michel Callon inconnu.

En complément, les questions posées peuvent aussi être plus ouvertes en ce sens qu'elles invitent davantage le candidat à réfléchir. C'est alors sa capacité à raisonner en mobilisant faits, méthodologies, théories qui est évaluée. Ces questions désarçonnent parfois les candidats alors qu'il s'agit simplement de les entendre déployer des argumentations en manifestant des qualités de clarté, de critique, de nuance et de précision. L'importance de ce second temps de l'épreuve mérite d'être rappelée. Il est encore trop fréquent de voir nombre de candidats s'essouffler après une première partie parfois très convenable. Il est toujours regrettable d'assister à un affaissement des candidats dans ce deuxième temps de l'épreuve faisant suite à une présentation augurant d'une compréhension tout à fait louable du dossier. Pour que les candidats appréhendent ce moment de l'épreuve avec plus de sérénité, on ne peut que leur recommander d'essayer d'anticiper davantage les questions. En tout état de cause, il ne faut pas se démobiliser au moment de l'entretien. Encore trop nombreux sont celles et ceux qui « flanchent » après quelques petites difficultés rencontrées. Cette séquence offre l'opportunité de racheter un exposé peu convaincant. Elle a aussi sa propre temporalité, de sorte que des réflexions pertinentes peuvent atténuer, voire faire oublier quelques maladresses ou absences préalables.

On peut esquisser quelques éléments d'étalonnage de la notation en trois grands ensembles à l'intérieur desquels l'échelonnement des notes est lié à la maîtrise et à la pertinence des connaissances, à la clarté du plan et de l'argumentation, à la qualité des réponses lors de la séance de questions.

Les meilleurs exposés, dont l'évaluation est comprise entre 14 et 17, correspondaient à 27 candidats lors de cette session 2017. Si l'on effectue une immersion dans les catégories de

discernement des membres du jury, ils correspondent aux caractéristiques suivantes qui sont agrégées plus ou moins exhaustivement :

- * l'exposé est porteur d'une thèse permettant d'éclairer les éléments du dossier ;
- * le candidat restitue bien le contenu du dossier, utilisant les éléments tels que les options méthodologiques, les chiffres, l'iconographie, le paratexte en général [ainsi d'une exploitation astucieuse de la polysémie du terme « marges » dans le titre du dossier d'économie *Les marges du travail et de l'emploi*]. L'ensemble est compris dans la mesure où l'essentiel du propos a fait l'objet d'une appropriation et est rendu de manière synthétique avec justesse. Même lorsque les connaissances ne sont pas d'une précision extrême, la réflexion demeure pertinente. Sont appréciées les capacités à mobiliser raisonnements et connaissances à bon escient ;
- * l'exposé est bien structuré. Les enjeux du dossier sont identifiés dès l'introduction et font l'objet d'une reprise au moment de la conclusion ;
- * le candidat connaît les débats qui structurent les disciplines, les sensibilités et les espaces de publication qui les relaient.

Dans ces prestations, les connaissances sont variées et approfondies. Elles font l'objet de bonnes mises en perspective. En bref, le candidat connaît et comprend les questions abordées par le dossier.

Les exposés de niveau intermédiaire, dont l'évaluation est comprise entre 9 et 13, incluaient 33 prestations (37 %). Ils coïncident avec ces propriétés qui se combinent plus ou moins :

- * des enjeux théoriques bien restitués mais avec des difficultés pour les connecter aux textes ;
- * des difficultés à passer d'une culture livresque à des exemples concrets ancrés dans l'histoire ou des réalités sociales ;
- * des exposés situés aux confins d'une dissertation de philosophie ;
- * un déséquilibre entre la prestation lors de l'exposé et une séance de questions poussive ;
- * le candidat pose quelques bonnes questions mais apporte des réponses volontiers polémiques quelque peu maladroites ;
- * les propos ont tendance à ne pas se renouveler, développent des explications simplificatrices, se satisfont d'approximations. Le candidat « parle pour ne rien dire », ou encore « le propos tourne un peu en rond » [extraits des notes prises par un membre du jury] ;
- * il y a bien un souci de restitution des éléments du dossier mais il ne porte pas de véritable ligne d'analyse et l'approche demeure essentiellement descriptive.

C'est parmi ces exposés de niveau intermédiaire que peut s'observer une tendance à l'arrosage de références qui égare parfois l'auditoire et où s'égarèrent souvent les candidats qui sont incapables de les articuler à l'objet du dossier. Cet usage cosmétique des références n'est pas du meilleur effet.

Les exposés de faible niveau, dont l'évaluation est comprise entre 3 et 8, ont été le fait de 29 postulants. Ils cumulaient avec des fréquences variables les maladresses ci-après :

* une impossibilité de repérer un fil conducteur dans l'exposé ; conséquence : il est pénible à suivre. Le candidat ne prend pas soin d'explicitier les mécanismes à l'oeuvre dans les liens qu'il esquisse.

* des parties au contenu superficiel faites de restitutions hasardeuses des textes, voire d'incompréhensions de leur signification ;

* l'approfondissement de l'analyse demeure faible lorsque les candidats n'ont su que faire des textes du dossier... si ce n'est une paraphrase assez maladroite. Quelques pistes peuvent avoir été entrevues mais elles ne sont pas vraiment exploitées. Ce genre de difficultés se retrouvent généralement lors de la séance de questions qui suit les exposés ;

* l'utilisation d'expressions non maîtrisées ;

* un des supports du dossier a été laissé de côté ;

* des candidats proposant des éléments d'analyse demeurant à un niveau stratosphérique se traduisant notamment par une incapacité à mobiliser des exemples ou d'en développer un quand le jury l'y invite ;

* l'épreuve ne saurait être transformée en question de cours destinée à recycler des connaissances. C'est particulièrement perceptible lorsque le contenu du dossier est purement et simplement éludé. Une candidate a ainsi tenté de détourner l'exercice en évinçant les textes avec lesquels elle ne s'est pas battue, en dispensant une prestation dont la nature est demeurée largement indéterminée entre essayisme, super-dissertation, méta-discours, d'où se dégageait une impression de dispersion confortée par un engouement pour l'arrosage immodéré, et surtout inapproprié, de références. Autre illustration de ce qu'il convient de proscrire : dans un exposé sur les organisations patronales, douze minutes se sont écoulées sans que le candidat ne mentionne les organisations patronales allemandes et les groupements de banquiers suisses qui étaient examinés par les textes. Il faut se confronter aux documents et non pas s'efforcer de les contourner ;

* un exposé décousu fait d'une succession de remarques ponctuelles ;

* des faiblesses dans le développement des réponses et la maîtrise des connaissances ;

* une structure disproportionnée des exposés avec des parties ou des introductions surdimensionnées occasionnant des restrictions excessives du reste du propos. Faire à tout prix un exposé en trois parties comporte des risques de déséquilibre qui se réalisent souvent à l'occasion de ce troisième temps qui est soit un assemblage un peu fourre-tout où l'on tente de placer tout ce qu'on n'aurait pas pu ranger ailleurs soit une pièce escamotée (Exemple : un III de deux minutes a pu ponctuer le développement d'une candidate lors de cette session).

Dans ces prestations les moins bonnes, l'exercice est atrophié en un commentaire linéaire des textes. Rappelons qu'il importe de construire un exposé dont les parties ne se confondent pas avec le premier texte pour l'une et le second pour l'autre. Cette manière de faire correspond bien sûr à un expédient très peu satisfaisant. Des parties d'exposé sans la moindre subdivision repérable n'aident pas à structurer une analyse. Elles sont perçues comme la marque d'une

rigueur et d'un approfondissement insuffisants. Des réponses indigentes sont desservies par le faible souci accordé à l'expression ; elles ne mobilisent pas le lexique des sciences sociales pour y substituer des banalités peu éloignées du sens commun ou des envolées journalistiques. La compréhension approximative d'un dossier est parfois trahie par le recours excessif à des adverbes tels que « possiblement », « peut-être », « probablement », « vraisemblablement » qui tendaient en l'occurrence à faire de l'histoire une connaissance probabiliste. Il est nettement préférable de faire des phrases plutôt que de lâcher des mots-clés sans les accompagner d'un travail d'analyse. Ces remarques sont destinées à rappeler que le plus grand soin doit être accordé au vocabulaire employé. Plus généralement, répondre aux questions en plus d'une phrase en proposant des éléments un peu développés forme une règle de méthode de nature à aider le jury... et le candidat.

Enfin, s'agissant d'une épreuve orale, des éléments comme l'intonation, la clarté d'énonciation, la construction achevée des phrases ne doivent pas être négligés dans la mesure où ils contribuent à soutenir l'attention du jury. En outre, on peut considérer que savoir rythmer un exposé oral est une attente exigible de candidats dont un des débouchés probables est l'enseignement.

Economie

Note la plus basse : 04 ; Note la plus haute : 17 ; Moyenne : 10,66

Les 27 prestations portant sur les dossiers d'économie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 04 à 17. Avec 10,66 sur 20, la moyenne des notes est inférieure à celle de l'année précédente (rappel : 11,27 en 2016 ; 11 en 2015 ; 10,46 en 2014). La dispersion des résultats a, elle, très légèrement diminué : l'écart-type est de 3,63 (rappel : 3,73 en 2016 ; 3,67 en 2015 ; 3,45 en 2014).

Les sujets des dossiers en économie proposés en 2017 portaient cette année encore sur des thèmes variés, en prise avec l'actualité (« Quelle efficacité de la généralisation de la complémentaire-santé d'entreprise ? », « La question de l'instabilité de l'emploi en France », « La reprise de l'activité économique en France », « Quelle(s) évolution(s) pour la fonction publique ? »), relatifs à des questions majeures en économie (« Le contrôle de l'émission de la monnaie », « Passions, émotions et rationalité », « La gestion du bien commun ou des biens communs : les approches de Jean Tirole et Elinor Ostrom »,...) ou invitant directement à confronter les différentes approches en sciences sociales (« Injustices, frustration et inégalités sociales », « Ce que les sportifs apprennent aux sciences sociales »,...).

Entrepreneuriat et genre

Anne Boring, « 9. L'Entrepreneuriat des femmes : motivations et obstacles », *Regards croisés sur l'économie* 2016/2 (n° 19), p. 130-142.

Stephanie Chasserio *et al.*, « 4. L'entrepreneuriat est-il genré ? », *Regards croisés sur l'économie* 2016/2 (n° 19), p. 62-75.

Quelle efficacité de la généralisation de la complémentaire-santé d'entreprise ?

Jusot (Florence) et Pierre (Aurélie), « Quels impacts attendre de la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise sur la non-couverture en France ? Une simulation à partir de l'Enquête santé et protection sociale (ESPS) 2012 », *Question d'économie de la santé n°209 - mai 2015*, p. 1-8.

Jusot (Florence) *et al.*, « Assurance maladie et complémentaires santé : comment contribuent-elles à la solidarité entre hauts et bas revenus », *Question d'économie de la santé n°225 - mars 2017*, p. 1-6.

Philippe Abecassis *et al.*, « Éditorial : La généralisation de l'assurance maladie complémentaire. Comment faire rimer inefficacité avec inégalité », *Revue Française de Socio-Économie* 2017/1 (n° 18), p. 13-22.

Le contrôle de l'émission de la monnaie

Esposito (Marie-Claude), « Le contrôle de l'émission de monnaie en Grande-Bretagne au XIX^e siècle : avancées et limites du Bank Charter Act de 1844 », *Histoire, économie & société* 2009/2 (28^e année), p. 59-73. [extraits]

Domin (Jean-Paul), « La question du monopole d'émission de la monnaie : le débat banque centrale contre banque libre chez les économistes français (1860-1875) », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], 2007, N° 137, pp. 185-200. [extraits]

La question de l'instabilité de l'emploi en France

Cahuc (Pierre) et Prost (Corinne), « Améliorer l'assurance chômage pour limiter l'instabilité de l'emploi », *Notes du conseil d'analyse économique* 2015/5 (n° 24), p. 1-12.

Barthélémy (Jacques) et Cette (Gilbert), « Le contrat unique. Une auberge espagnole », *Revue de l'OFCE* 2016/2 (N° 146), p. 43-62. [extraits]

Les marges du travail et de l'emploi

Dussuet (Annie), « Genre, frontières du travail domestique et marges du salariat. Le cas des aides à domicile », *Revue Française de Socio-Économie* 2016/2 (n° 17), p. 123-139. [extraits]

Rousseau (Thierry) et Ruffier (Clément), « Les effets de la sous-traitance sur les salariés du donneur d'ordres », *Revue Française de Socio-Économie* 2016/2 (n° 17), p. 85-99. [extraits]

Injustices, frustration et inégalités sociales

Dubet (François), « Frustration relative et individualisation des inégalités », *Revue de l'OFCE* 2017/1 (N° 150), p. 11-25. [extraits]

Gall (Olivier), « Les jeunes face aux injustices et aux discriminations », *Revue de l'OFCE* 2017/1 (N° 150), p. 95-110. [extraits]

La gestion du bien commun ou des biens communs : les approches de Jean Tirole et Elinor Ostrom

Bessy (Christian), « La fin de l'économie. Jean Tirole, *Économie du bien commun*, PUF, Paris, 2016, 638 p. », *Revue Française de Socio-Économie* 2017/1 (n° 18), p. 195-205.

Isaurralde (Magdalena), « L'approche comportementale de l'action collective chez Elinor Ostrom : quels prolongements pour l'économie sociale et solidaire ? », *Revue Française de Socio-Économie* 2015/1 (n° 15), p. 97-114. [extraits]

Ce que les sportifs apprennent aux sciences sociales

Eber (Nicolas), « Ce que les sportifs ont appris aux économistes », *Revue d'économie politique* 2008/3 (Vol. 118), p. 341-359 & 369-370. [extraits]

Déas (Anaïs), Nuytens (Williams), « Vers une sociologie du marché du basket-ball féminin : éléments de monographie statistique », *Movement & Sport Sciences* 2015/2 (n° 88), p. 35-42.

Statistique(s) et politiques économiques

Akhabbar (Amanar), « L'étrange victoire. Leontief et la transformation de la science économique », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLVIII, 2010, N° 145, pp. 33-43 & 50-60. [extraits]

Agnès Labrousse, « Chaînes statistiques et économie politique du chiffre », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2016/4 (71e année), p. 863-871. [extraits]

La reprise de l'activité économique en France

Gaffard (Jean-Luc), Saraceno (Francesco), « Le temps pour produire. Réflexions analytiques sur les difficultés de reprise de l'activité économique », *Revue de l'OFCE* 2015/6 (N° 142), p. 291-304. [extraits]

Creel (Jérôme), Laurent (Éloi), « Les vents contraires de la croissance française », *Revue de l'OFCE* 2015/6 (N° 142), p. 235-252. [extraits]

Quelle(s) évolution(s) pour la fonction publique ?

Moniolle (Carole), « Évolution des modes de rémunérations dans la fonction publique d'État : vers une nouvelle cohérence ? », *La Revue de l'Ires* 2014/1 (n° 80), p. 3-14 & 19-21 & 24. [extraits]

Bresson (Maryse), « Le travailleur non titulaire dans la fonction publique : une figure emblématique des marges de l'emploi », *Revue Française de Socio-Économie* 2016/2 (n° 17), p. 65-82. [extraits]

Passions, émotions et rationalité

Bridel (Pascal), « « Passions et intérêts » revisités. La suppression des "sentiments" est-elle à l'origine de l'économie politique ? », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLVII, 2009, N° 144, pp. 135-150.

Bourgeois-Gironde (Sacha), « Les émotions économiques. Réflexions sur les mécanismes d'adaptation cérébrale à l'environnement socio-économique », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XLVII, 2009, N° 144, pp. 43-56.

De manière générale, le niveau moyen des candidats a diminué pour cette session 2017 (avec une médiane passant de 12/20 à 11/20 comparée à la session 2016). Un tiers des candidats a une note inférieure ou égale à 08/20. De plus, le nombre de très bons candidats (capables de mobiliser les documents autour d'une problématique claire et d'un plan ingénieux, tout en mettant ces derniers en perspective grâce aux apports des différentes sciences sociales, et en prenant

de la hauteur par rapport au dossier documentaire) a également diminué par rapport à l'année précédente : 2 candidats ont reçu la note de 15/20 et 2 autres la note de 17/20.

Si nous constatons que la plupart des candidats font un réel effort pour essayer de problématiser et structurer leurs exposés, ainsi que pour présenter et synthétiser dès l'introduction les enjeux des documents, nous observons malgré tout, à nouveau, une contextualisation du sujet qui demeure perfectible quand elle n'est pas tout simplement absente. Sur la forme, la gestion du temps entre les différentes parties (trois le plus souvent) a été plutôt bonne, très peu de candidats ayant dépassé les trente minutes imparties.

Par ailleurs, nous avons encore pu voir cette année quelques candidats proposant une réflexion prenant trop de distance par rapport au contenu du dossier documentaire, sans proposer une argumentation convaincante (ce fut notamment le cas sur les dossiers suivants : « Quelle efficacité de la généralisation de la complémentaire-santé d'entreprise ? », « Le contrôle de l'émission de la monnaie », « La question de l'instabilité de l'emploi en France » et « Passions, émotions et rationalité »). Comme mentionné dans les rapports précédents, les candidats gagneraient à partir davantage des articles proposés afin de structurer leur exposé, tout en prenant soin de ne pas faire coïncider l'organisation de leurs différentes parties avec l'ordre des articles (nous avons observé quelques plans obéissant au format suivant : I- article 1 ; II- article 2 ; III- aspects méthodologiques). De même, une lecture trop importante de citations tirées des documents est à proscrire dans la mesure où elle nuit à la fluidité de l'exposé. Contrairement à l'année précédente, nous notons finalement que peu de candidats ont utilisé le tableau pour illustrer leurs propos, qui plus est de manière vraiment pertinente.

Enfin, comme depuis de nombreuses années, la session des questions est le plus souvent moyenne voire décevante, à l'exception de quelques candidats qui obtiennent généralement de très bonnes notes. Certains semblent se relâcher à l'issue d'un exposé plutôt réussi, même parfois brillant, et d'autres ne parviennent pas à se rattraper à l'issue d'un exposé de qualité médiocre. Un nombre assez important de candidats ne semblent pas à l'aise avec des concepts, notions, théories et/ou mécanismes de base en économie (par exemple : les différents types de rationalité, les administrations publiques selon la comptabilité nationale, la théorie quantitative de la monnaie, les approches en termes de segmentation du marché du travail, l'approche néo-institutionnaliste de Oliver E. Williamson,...).

De plus, quelques candidats semblent encore « jouer la montre », profitant notamment des questions ouvertes pour disserter parfois longuement sans répondre véritablement et précisément à la question posée.

Histoire

Note la plus basse : 03 ; Note la plus haute : 16 ; Moyenne : 11,16 ; Médiane : 12 ; Mode 14

Les 31 exposés portant sur les dossiers d'histoire économique et sociale contemporaine ont donné lieu à l'attribution de notes qui s'échelonnent de 03 à 16/20. Située à 11,16, la moyenne des notes est supérieure à celles des six années précédentes (rappel : 11,1 en 2016, 10,95 en 2014, 10,89 en 2013, 10,33 en 2012, 11 en 2011), sauf à celle de 2015 (12,1). La médiane se situe à 12 et le mode est à 14. L'on compte également, par rapport aux années précédentes, encore moins de notes situées à la moyenne (deux notes à 09, deux à 10 et trois à 11), le jury réussissant de manière nette encore cette année à utiliser, comme il s'y emploie délibérément, toute la gamme des notations possibles. L'écart-type est de 3,1. La dispersion relative s'explique pour une grande part par le petit nombre des plus mauvaises notes - un seul 03/20, un 05/20 et aucun 06/20 - et par un nombre nettement plus élevé de très bonnes notes : 11 notes à 14/20 et davantage, contre 10 en 2015 et seulement 7 en 2016.

Les sujets proposés dans les dossiers d'histoire en 2017 portaient, comme les années précédentes sur des thèmes volontairement très variés, relatifs à des questions majeures de l'histoire d'un grand XIX-XX^e siècle et ayant trait aux réalités économiques et sociales *lato sensu*, avec souvent des prolongements culturels, institutionnels et politiques, nationaux et internationaux : législation du travail (temps de travail, institutions représentatives du personnel...); groupes sociaux ; mouvements sociaux et événements majeurs (1936, Libération, Résistance...); innovations et industrialisation ; Grande Dépression des années 1930 ; guerres mondiales, monnaies et économies ; syndicalisme ; patronats et organisations patronales ; banques centrales ; politiques publiques, On y a adjoint cette année des dossiers issus d'ouvrages, de contributions, de chapitres ou d'articles parus très récemment et largement commentés, soit du fait de commémorations (les deux guerres mondiales), soit puisés chez des économistes (Blancheton, Asselain, Hautcoeur), des juristes (Leray, Le Crom), des politistes (Offerlé), des sociologues (Béthoux) soucieux d'inscrire leurs travaux dans la longue durée, afin de mieux faire saisir et commenter par les candidat.e.s les intersections et convergences entre les diverses sciences sociales.

Le temps de travail et ses enjeux économiques et sociaux au XIX^e et dans le premier XX^e siècle

Patrick FRIDENSON, « *La multiplicité des processus de réduction de la durée du travail de 1814 à 1932 : négociations, luttes textuelles et pratiques* », in Patrick FRIDENSON, Bénédicte REYNAUD (dir.), *La France et le temps de travail (1814-2004)*, Paris, Odile Jacob, 2004, pp. 63-82.

Isabelle LERAY, « *La réduction du temps de travail pour tous : la loi du 23 avril 1919 sur les huit heures* », in Jean-Pierre LE CROM (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1998, pp. 117-127.

Les banques centrales et les États-nations aux XIX-XX^e siècles

Olivier FEIERTAG, « *Les banques centrales et l'État. Une réévaluation* », in O. FEIERTAG, M. MARGAIRAZ (dir.), *Les banques centrales et l'État-nation. Central Banks and the Nation-State*, Paris, Sciences Po/Les Presses, 2016, pp. 11-25.

Alain PLESSIS, « *La Banque de France depuis 1920* », in *Les banques en Europe de l'ouest de 1920 à nos jours*, Paris, CHEFF, 1995, pp. 273-282.

Comités d'entreprise et institutions représentatives du personnel au XX^e siècle

Jean-Pierre LE CROM, « *Une révolution par la loi ? L'ordonnance du 22 février 1945 sur les comités d'entreprise* », in Jean-Pierre LE CROM (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1998, pp. 165-174.

Élodie BÉTHOUX, Marie MEIXNER, article « *Institutions représentatives du personnel* », in Antoine BEVORT, Annette JOBERT et alii (dir.), *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, 2012, pp. 418-424.

Industrialisation, innovation et changement social au XIX^e siècle

Patrick VERLEY, article « *Industrialisation* », in Antoine BEVORT, Annette JOBERT et alii (dir.), *Dictionnaire du travail*, Paris, PUF, 2012, pp. 384-390.

François CARON, *La dynamique de l'innovation. Changement technique et changement social (XVI-XX^e siècle)*, Paris, Gallimard, 2010, pp. 77-90.

1936 : mouvement social, conflictualité, négociations

Antoine PROST, « *Les grèves de juin 1936 revisitées* », in A. PROST, *Autour du Front populaire. Aspects du mouvement social au XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2006, pp. 79-99.

Laure MACHU, « *Négociations et conflits* », in *Le pain, la paix, la liberté. Expériences et territoires du Front populaire*, Paris, Éditions sociales, 2006, pp. 83-102.

Les organisations patronales et la régulation de l'économie en Europe au XX^e siècle

Werner BÜHRER, « *Les organisations patronales et la régulation de la concurrence en République fédérale d'Allemagne (1945-1957)* »,

Sébastien GUEZ, Malik MAZBOURI, « *L'Association suisse des banquiers et l'organisation du marché bancaire au XX^e siècle* »,

in Danièle FRABOULET et alii (dir.), *Réguler l'économie. L'apport des organisations patronales. Europe. XIX-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2016, pp. 129-139 et 231-242.

La Résistance et la Libération comme mouvement social

Claire ANDRIEU, « *La Résistance comme mouvement social* »,

Michel PIGENET, « *La Libération. Les mobilisations sociales à l'heure de la Reconstruction* »,

in M. PIGENET, D. TARTAKOWSKY (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 415-437.

Les organisations patronales et la régulation des marchés textiles (XIX^e et début XX^e siècle)

Pierre VERNUS, « *Organisations patronales et régulation du marché des soies de Lyon (milieu du XIX^e siècle-fin des années 1920)* »,

Jean-Luc MASTIN, « *Le cartel des peigneurs de laine de Roubaix-Tourcoing de 1881 à 1914 : un moment clé de la régulation de l'industrie française du peignage de laine* »,

in Danièle FRABOULET et alii (dir.), *Réguler l'économie. L'apport des organisations patronales. Europe. XIX-XX^e siècles*, Rennes, PUR, 2016, pp. 37-64.

Autour des confédérations patronales en France au XX^e siècle

Clotilde DRUELLE-KORN, article « *La CGPF* »,

Michel OFFERLÉ, article « *Le CNPF* »,

in Jean-Claude DAUMAS et alii (dir.), *Dictionnaire historique du patronat français*, Paris, Flammarion, 2010, pp. 1093-1098 & 1116-1122.

La crise de 1929 : aspects nationaux et internationaux

Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, *La crise de 1929*, Paris, La Découverte, 2009, pp. 21-36.

Jean-Charles ASSELAIN, article « *La crise de 1929* », in Jean-Claude DAUMAS et alii (dir.), *Dictionnaire historique du patronat français*, Paris, Flammarion, 2010, pp. 1292-1296.

La Première Guerre mondiale et le deuxième front

Jean-Louis ROBERT, « *1914-1920. La nation à l'épreuve du social* », in Michel PIGENET, Danielle TARTAKOWSKY (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, la Découverte, 2012, pp. 259-269.

Clotilde DRUELLE-KORN, « *La Première Guerre mondiale et la mobilisation économique* », in Jean-Claude DAUMAS et alii (dir.), *Dictionnaire historique du patronat français*, Paris, Flammarion, 2010, pp. 1287-1291.

Travail et guerres mondiales au XX^e siècle

Peter GAIDA, « *Le travail en temps de guerre* », in Alya AGLAN, Robert FRANK (dir.) *1937-1947. La guerre-monde*, Paris, Gallimard, « Folio », 2015, t. 2, pp. 1921-1949.

Mark SPOERER, « *La dureté des conditions de vie et de travail des Français en Allemagne pendant les deux guerres mondiales : une comparaison des taux de mortalité* », in Ch. Chevandier, J.-Cl. Dumas (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007, pp. 379-391.

Grande Guerre, économies et monnaies

Jean-Charles ASSELAIN, « *L'impact de la Grande Guerre : l'Europe amoindrie et dépendante* », in Jean-Charles ASSELAIN et alii, *Précis d'histoire européenne du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2015, pp. 234-240.

Bertrand BLANCHETON, « *Les banques centrales en guerre (1914-1918)* », in O. FEIERTAG, M. MARGAIRAZ (dir.), *Les banques centrales et l'État-nation. Central Banks and the Nation-State*, Paris, Sciences Po/Les Presses, 2016, pp. 329-353.

Les dossiers, cette année encore - sauf dans deux cas extrêmes - n'ont pas surpris les candidat.e.s, qui ont élaboré des analyses souvent pertinentes, voire d'excellentes remarques replaçant les articles, contributions ou chapitres au cœur de débats scientifiques, méthodologiques ou épistémologiques plus larges. Le niveau moyen des candidats, on l'a dit, a été plutôt plus élevé que celui des années 2011-2016. Comme les deux années passées, un faible nombre (cinq) de candidat.e.s a obtenu une note inférieure à 08/20. Le nombre de très bon.ne.s candidat.e.s, capables d'organiser de manière cohérente, justifiée et explicite un commentaire rendant précisément compte des documents autour d'une problématique claire et d'un plan

logique et équilibré - sans artifice, ni fausse fenêtre -, est équivalent à celui de l'an dernier : trois candidat.es ont obtenu la note de 15/20, trois la note de 16/20, même si, cette fois, nous n'avons pas attribué de 17/20 ou de 18/20. Ces candidat.e.s ont réussi à mettre les éléments du dossier en perspective, grâce à leurs connaissances des données contextuelles, mais aussi à leur capacité à les associer aux apports connus et explicités des différentes sciences sociales, et à manifester un véritable sens critique à l'égard des textes proposés dans les dossiers documentaires. Les meilleur.e.s des candidat.e.s, comme les années passées, sont également ceux.celles qui ont précisé d'emblée quelle était la *nature* des textes proposés, et le *type de matériaux scientifiques* utilisés par leurs auteur.e.s, qu'il.elles ont éventuellement réussi à situer dans leur discipline respective.

Aucun exposé - sauf un - ne s'est trouvé cette année véritablement hors du sujet, ni dépourvu de connaissances élémentaires. Il est cependant apparu que les dossiers d'histoire sociale (notamment ceux relatifs à l'histoire des institutions représentatives ou du temps de travail) étaient moins familiers pour les candidat .e.s que les dossiers d'histoire monétaire et économique. On a pu se féliciter encore cette année d'une assez bonne maîtrise chez les candidat.e.s des grandes fluctuations économiques et sociales du XX^e siècle. On n'a pas eu à déplorer d'exposé se contentant de paraphraser les documents, et nous avons pu apprécier chez la plupart un réel effort de réflexion critique, d'élaboration d'une problématique et d'une véritable organisation cohérente de la présentation, qui se traduit par le souci d'annoncer et de justifier un plan explicite et bien adapté au titre général proposé pour le dossier. Une fois encore, cela dénote sans doute le fait que les méthodes répondant aux attentes précises du jury pour cette épreuve, maintes fois explicitées dans les rapports annuels successifs, apparaissent, encore plus clairement que les années antérieures, désormais bien comprises et appliquées avec soin.

De nombreu.ses candidat.e.s parviennent à présenter convenablement la *nature* exacte des documents et même de leurs auteur(e)s - lorsque c'est possible - et à expliciter les enjeux scientifiques qui traversent le contenu des textes proposés. Nombre d'entre eux.elles, encore plus nettement qu'en 2015 ou 2016, ont pris soin dans une introduction digne de ce nom d'énoncer de manière synthétique les idées principales abordées par les textes. De même, la préoccupation de la *contextualisation* quant aux conditions d'élaboration des documents a été assez bien respectée. La maîtrise technique de l'exposé, en trois parties le plus souvent, s'est également améliorée par rapport aux années précédentes. L'un des signes de ce progrès se traduit par le fait que la plupart des candidat.e.s utilisent de manière rigoureuse les trente minutes disponibles pour leur exposé (ni en-deça, ni au-delà). En revanche, plusieurs d'entre eux.elles semblent démobilisé.e.s lors de la séquence des questions et ne trouvent guère de ressources pour aller au-delà de ce qui a été énoncé dans l'exposé. Les candidat.es doivent s'attendre à ce qu'on les interroge plus avant sur des références, des citations, des ouvrages, des auteurs ou des concepts qu'il.elles ont employés au cours de l'exposé et ne pas s'étonner qu'on tente d'aller plus loin lors de la séance de questions. Ce type d'interrogation intervient d'ailleurs le plus souvent à

propos de bons, voire de très bons exposés, auxquels le jury souhaite accorder une très bonne note. Ainsi, certains acronymes ou événements, quoique cités lors de l'exposé, ne peuvent-ils pas ensuite être correctement précisés.

On note enfin ici ou là encore quelques insuffisances d'organisation, notamment un recoupement superflu entre les différentes parties de l'exposé ou encore une partie artificielle ou ouvertement peu dense dans le plan proposé. L'expression des candidat(e)s, plutôt meilleure que lors des précédentes années, manifeste toutefois encore quelques incertitudes. Outre les trop nombreuses répétitions, le jury peut déplorer parfois les difficultés éprouvées à employer un vocabulaire précis, et tout particulièrement *l'anachronisme historique*, qui néglige la terminologie exacte employée par les acteur.rices contemporain.e.s lorsqu'il s'agit d'une période relativement ancienne (lorsque les mêmes mots que ceux employés aujourd'hui étaient entendus et compris avec une signification différente ou, à l'inverse, quand le caractère récent et nouveau de tel terme ou de telle expression n'est pas signalé). On a parfois - mais heureusement dans un nombre de cas en nette régression - dû regretter le fait que quelques exposés soient alourdis inutilement par des références sans grand rapport avec le sujet proposé et destinées seulement à étaler des connaissances générales ou le nom d'auteur.e.s sans grand rapport avec le thème proposé. On a pu constater cependant qu'un grand nombre de candidat.e.s prenaient soin, avant tout développement, de bien *définir*, *situer* et *délimiter* le domaine scientifique précis abordé par les auteur.e.s des textes proposés dans les dossiers.

Même de manière désormais marginale, on doit regretter encore la méconnaissance de concepts et de notions employées de manière inopportune ou encore l'ignorance de réalités économiques et sociales majeures, telles que les diverses institutions du travail et de la protection sociale ou les formes d'organisation - verticales ou horizontales - des syndicats professionnels, ou encore les grandes organisations économiques, sociales ou monétaires internationales à diverses étapes des XX^e et XXI^e siècles. Même de manière moins fréquente, il demeure chez certain.e.s des difficultés pour *périodiser* et pour *contextualiser* des réalités économiques et sociales fondamentales, évoquées, mentionnées, citées ou analysées dans les textes proposés.

Parmi les meilleurs exposés, le jury a pu apprécier une place accordée à une discussion sur les méthodes, les outils, les références et les concepts partagés par les différentes sciences sociales. De nombreux.ses candidat.e.s ont heureusement éprouvé le besoin - de s'interroger sur les types de *sources* utilisées par les historien-nes ou sur les contextes historiques de production des outils (notamment, mais pas uniquement statistiques), des œuvres ou des concepts des économistes, des politistes, des juristes, des gestionnaires ou des sociologues. Enfin, les membres du jury ont particulièrement goûté, parmi les meilleurs exposés, le fait que certain.e.s candidat.e.s n'ont pas hésité, lorsque le sujet s'y prêtait, à apporter des vues critiques sur telle ou telle assertion d'un.e auteur.e des dossiers, à la lumière d'apports issus d'autres travaux du moment.

Sociologie

Les 31 prestations portant sur des dossiers de sociologie ont donné lieu à des évaluations s'échelonnant de 4 à 17. La moyenne des notes est de 10,41 contre 11,10 en 2016 (11,2 en 2015 ; 10,82 en 2014). La dispersion des résultats est plutôt élevée - l'écart-type est de 4,03 - si on la compare à celle de l'an passé (3,62). La note médiane est 10. Ces résultats sont donc en recul au regard de la qualité relevée lors des deux précédentes sessions. La teneur des exposés correspond globalement aux attentes du concours qui semblent convenablement assimilées par les candidats. De manière générale, on constate que les exposés tendent à se standardiser pour se rapprocher des attentes de l'exercice : définition des termes du libellé, présentation du dossier, souci de problématisation, annonce d'un plan, sous-parties présentées en début ou au fil des différentes parties, respect du temps imparti.

Les 15 dossiers de sociologie portaient sur des thèmes variés où se côtoyaient classiques (Durkheim, Braudel, Sutherland, Boltanski et Chiapello), textes récents (10 d'entre eux dataient de 2016 ou 2017) et un peu plus anciens. Un certain nombre de sujets privilégiaient cette année encore une mise en perspective d'évolutions observables dans le traitement de questions sociologiques. Plusieurs dossiers combinaient en effet un texte très contemporain et un autre davantage daté.

Le monde social des enfants

Court (Martine), *Sociologie des enfants*, La Découverte, Coll° « Repères », 2017, pp. 50-64.

Lignier (Wilfried), Pagis (Julie), *L'enfance de l'ordre. Comment les enfants perçoivent le monde social*, Seuil, Coll° « Liber », 2017, pp. 153-172.

Lutter contre les discriminations

Pasquier (Gaël), « Danser à l'école primaire. Entre questionnement des stéréotypes de sexe et reconfiguration du système de genre », *Terrains et travaux*, n° 29, 2016, pp. 195-211.

Chupin (Ivan), Soubiron (Aude), Tasset (Cyprien), « Entre social et ethnique. Les dispositifs d'ouverture à la « diversité » dans les écoles de journalisme en France », *Terrains et travaux*, n° 29, 2016, pp. 217-233.

L'acculturation à l'enseignement supérieur

Boyer (Régine), Coridian (Charles) et Erlich (Valérie), « L'entrée dans la vie étudiante. Socialisation et apprentissages », *Revue française de pédagogie*, volume 136, 2001, pp. 97-105.

Convert (Bernard), « Espace de l'enseignement supérieur et stratégies étudiantes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2010/3, n°183, pp. 14-26 [Extraits].

Enquêter sur les mondes patronaux

Doudet (François-Xavier), Grémont (Eric), « Les grands patrons et l'Etat en France. 1981-2007 », *Sociétés contemporaines*, n° 68, 2007, pp. 105-120 & 125-127 [Extraits].

Joly (Hervé), « Les études sur le recrutement du patronat : une tentative de bilan critique », *Sociétés contemporaines*, n° 68, 2007, pp. 145-152 [Extraits].

La probité en politique

Phélippeau (Eric), « Introduction. Argent et politique. Usages, frontières, régulation », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 985, juin 2011, pp. 5-12.

« Des relations déniées et complexes », Extraits de textes de Daloz (Jean-Pascal), Robert (Denis), Clastres (Pierre), Gaxie (Daniel), Bourdieu (Pierre), Pontier (Jean-Marie), Jeanneney (Jean-Noël), Logerot (François), Cabanès (Xavier), Dosière (René), de Montvalon (Jean-Baptiste), Roy (Patrick), Lehingue (Patrick), Weber (Max), *Problèmes politiques et sociaux*, n° 985, juin 2011, pp. 13-36.

Le corporatisme : intérêt historique et question d'actualité

Durkheim (Emile), *De la division du travail social* [1893], Préface de la seconde édition [1902] : « Quelques remarques sur les groupements professionnels », 1986, pp. XI-XXXVI [Extraits].

Hassenteufel (Patrick), « Où en est le paradigme corporatiste ? », *Politix*, n° 12, 1990, pp. 75-81.

Dynamique et esprit du capitalisme

Braudel (Fernand), *La dynamique du capitalisme* [1985], Flammarion, Coll° « Champs », 2014, pp. 96-107.

Boltanski (Luc), Chiapello (Eve), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Coll° « Essais », 1999, pp. 37-58.

Un nouvel hygiénisme ?

Padioleau (Jean-Gustave), « La lutte contre le tabagisme : action politique et régulation étatique de la vie quotidienne », *Revue Française de Science Politique*, 27 année, n°6, 1977, pp. 932-949 [Extraits].

Gusfield (Joseph), *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Economica, 2009, pp. 55-70.

L'apport d'Abbott aux sciences sociales

Demazière (Didier), Jouvenet (Morgan), « Andrew Abbott et sa sociologie », *In Demazière (Didier), Jouvenet (Morgan), Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, Ed° de l'EHESS, Coll° « En temps et lieux », 2016, pp. 13-22.

Zalc (Claire), « Trajectoires de persécution. Apports de la lecture d'Andrew Abbott à l'écriture historique », *In Demazière (Didier), Jouvenet (Morgan), Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, Ed° de l'EHESS, Coll° « En temps et lieux », 2016, pp. 419-437.

Le conglomérat des votes FN

Lehingue (Patrick), « « L'électorat » du Front National. Retour sur deux ou trois « idées reçues » », *In Mauger (Gérard), Pelletier (Willy) (dir.), Les classes populaires et le vote FN. Explications de votes*, Ed° du croquant, Coll° « Savoir/agir », 2017, pp. 19-42.

Mischi (Julian), « Essor du FN et décomposition de la gauche en milieu populaire », *In Mauger (Gérard), Pelletier (Willy) (dir.), Les classes populaires et le vote FN. Explications de votes*, Ed° du croquant, Coll° « Savoir/agir, 2017, pp. 117-132.

L'industrie des loisirs

Dumazedier (Joffre), *Vers une civilisation du loisir ?* [1962], Seuil, Coll° « Points », 1972, pp. 129-144 [Extraits].

Turcot (Laurent), *Sports et loisirs. Une histoire des origines à nos jours*, Gallimard, Coll° « Folio-Histoire », 2016, pp. 510-533 [Extraits].

Famille et alimentation

Belorgey (Nicolas), « Sociologie de l'alimentation : les cinq portes de l'entrée par les familles », *SociologieS* [En ligne], Premiers textes, mis en ligne le 06 juillet 2011, pp. 1-16.

Court (Martine), Mennesson (Christine), Salaméro (Emilie), Zolésio (Emmanuelle), « Habiller, nourrir, soigner son enfant : la fabrication de corps de classe », *Recherches familiales*, n° 11, 2014/1, pp. 43-52.

Causes entendues

Cloteau (Armèle), Mourad (Marie), « La « lutte contre le gaspillage alimentaire » en France et aux Etats-Unis », *Gouvernement et action publique*, 2016/1, pp. 63-74 [Extraits].

Juhem (Philippe), « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaire », *Mots*, n° 65, 2001, pp. 9-26.

Le management contemporain par le coaching

Salman (Scarlett), « Temps des coachs ? Trajectoires typiques d'une figure du « nouvel esprit du capitalisme » », *Travail et emploi*, n° 143, 2015, pp. 59-73.

Burlot (Fabrice), Pichot (Lilian), Pierre (Julien), « La construction des savoirs managériaux en entreprise avec recours aux conférenciers sportifs », *Sciences de la société*, n°77, 2009, pp. 123-135.

Entreprises déviantes

Sutherland (Edwin H.), « *Crime and Business* [1941]. Traduction par Pauline Barraud de Lagerie et Marie Trespeuch », *Terrains et travaux*, n° 22, 2013/1, pp. 171-180.

Jouzel (Jean-Noël), Prete (Giovanni) « De l'intoxication à l'indignation. Le long parcours d'une victime des pesticides », *Terrains et travaux*, n° 22, 2013/1, pp. 59-75.

Malgré la qualité d'ensemble des exposés déjà relevée, on peut mentionner quelques points pouvant encore être améliorés. Il serait ainsi appréciable qu'un effort pour mieux développer des exemples soit consenti. Certains dossiers étaient plus théoriques que d'autres (« Dynamique et esprit du capitalisme », « le corporatisme ») ; ils requéraient un effort dans le choix des exemples. De même, les dossiers plus centrés sur des restitutions de résultats empiriques d'enquête gagnent-ils à être mis en perspective par la mobilisation de cadres d'analyse théoriques. Les meilleurs candidats sont ceux qui parviennent à assurer un va-et-vient entre conceptualisation et exemples en étayant par des faits précis des raisonnements rigoureux. Un

travail de problématisation encore faible de la part de certains candidats a pu donner lieu à des exposés assez superficiels. L'exercice requiert des qualités de synthèse pour rassembler les principales idées et les organiser. C'est une nécessité afin d'éviter la dispersion sous la forme d'une litanie de remarques : une candidate s'est par exemple un peu perdue dans le dossier « Causes entendues » faute d'en avoir clairement identifié les enjeux. Un vocabulaire hésitant contribue à obérer la capacité à approfondir la réflexion des candidats. Le jury a également pu regretter que la charge critique contenue dans le dossier « Coaching et management » n'ait pas été perçue par une candidate à laquelle il était proposé. L'excès dans la lecture d'extraits des documents est toujours fâcheux. Une prestation, assez creuse (notée 07), a ainsi consisté en un « zapping » entre les passages du dossier. Plus des deux tiers du temps de l'exposé ont été consacrés à la restitution de fragments du dossier. Le propos du candidat était presque exclusivement formé d'une succession de « couper-coller » avec quasiment aucun apport d'éléments extérieurs pour nourrir le commentaire. L'excès inverse consistant à ignorer largement les textes constituant le dossier est bien entendu tout autant à proscrire. Un équilibre doit être trouvé entre les lectures de passages du dossier et les apports tirés de la culture du candidat destinés à le compléter ou à l'éclairer. Quelques faiblesses surprenantes relevées lors de cette session :

- * la difficulté éprouvée à donner des exemples des domaines d'intervention des cabinets de consultants ;
- * une méconnaissance d'aspects élémentaires de l'organisation administrative de la France ;
- * une ignorance assez impressionnante de la sociologie de la délinquance.

S'agissant des points davantage valorisants, un effort remarqué de définition des termes au coeur des dossiers mérite d'être souligné ; ce qu'a fait une candidate aux prises avec le dossier sur l'acculturation à l'enseignement supérieur. Les jalons posés en introduction ont été précieux pour problématiser le dossier. Les efforts de définition des termes du sujet sont souvent bien mis à profit dans la mesure où ils contiennent des notions sur lesquelles les candidats pourront s'appuyer pour développer leur réflexion. Autre exemple : dire de la famille qu'elle est « une institution faite d'un ensemble d'individus liés par des normes avec des droits et des devoirs réciproques » a été de nature à aider le candidat qui a proposé ces jalons définitionnels pour appréhender le dossier « Famille et alimentation ». Le jury a aussi particulièrement apprécié qu'une candidate pointe la transformation historique d'un objet tel que les loisirs, discute un schème d'analyse en pointant la circularité de certaines explications. L'application mise par cette candidate à organiser le contenu du dossier - « l'industrie des loisirs » - marqué par une certaine dissémination a été très appréciable. Ce souci d'agencement de la profusion a été très avantageux pour la qualité de l'exposé.

Parmi les conseils que l'on peut suggérer, mentionnons que pour certains types de sujets, il peut s'avérer complexe de développer une réflexion en deux heures si on n'y a pas déjà réfléchi. Pour cette raison, il est des thèmes sur lesquels il est préférable d'avoir quelques repères. Le jour de l'épreuve, le candidat ne dispose que de quelques minutes pour dégager les enjeux d'un dossier au regard de l'objet qu'il aborde. Pour bien se préparer à l'épreuve, il semble donc souhaitable que des notions centrales du programme, correspondant à des objets communs aux différentes sciences sociales aient donné lieu à une réflexion préalable à leur utilisation. C'est le cas par exemple de mots comme capitalisme, mondialisation, institution, Etat, travail, pluridisciplinarité, régulation, corporatisme, rationalité. Autant de notions complexes qu'il vaut mieux avoir un peu disséqué auparavant. Il peut bien sûr être utile de s'interroger davantage sur les relations que peuvent entretenir ces termes les uns avec les autres. La capacité à raisonner au moment des questions est enfin très valorisante. Elle donne en outre l'image d'un(e) candidat(e) qui reste pugnace au moment de cette séquence.